



**Conseil économique et social**  
**Conseils d'administration**  
**du Programme des Nations Unies**  
**pour le développement**  
**et du Fonds des Nations Unies**  
**pour la population**

Distr. générale  
30 novembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil économique et social**

Session de fond de 2011

4-29 juillet 2011

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

Activités opérationnelles du système des Nations

Unies au service de la coopération internationale

pour le développement : rapports des conseils

d'administration du Programme des Nations Unies

pour le développement/ Fonds des Nations Unies

pour la population, du Fonds des Nations Unies

pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial

**Conseils d'administration**  
**du Programme des Nations**  
**Unies pour le développement**  
**et du Fonds des Nations Unies**  
**pour la population**

Première session de 2011

31 janvier-3 février 2011

New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport au Conseil économique et social**

**Rapport au Conseil économique et social**

**Rapport de l'Administratrice du Programme des Nations**  
**Unies pour le développement et de la Directrice exécutive**  
**du Fonds des Nations Unies pour la population**

*Résumé*

Le présent rapport est soumis en application des résolutions 56/201, 59/250 et 62/208 de l'Assemblée générale relatives à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du présent rapport et le transmettre au Conseil économique et social, avec les observations et orientations que les délégations auront formulées à la session en cours.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement .....	3
III. Contributions des activités opérationnelles des Nations Unies au renforcement des capacités nationales et à l'efficacité des activités de développement .....	5
IV. Amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement ..	16
V. Suivi .....	23
VI. Recommandation .....	24

## I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relatives à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; il fait suite aux précédents rapports du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) au Conseil économique et social et peut être lu en conjonction avec les rapports annuels de l'Administrateur du PNUD et du Directeur exécutif du FNUAP au Conseil d'administration. Ces documents contiennent une analyse du degré d'exécution des programmes par rapport aux principaux résultats obtenus dans le cadre des plans stratégiques du PNUD et du FNUAP pour la période 2008-2013, ainsi que des données statistiques relatives aux objectifs atteints au titre des programmes, aux stratégies intersectorielles et aux indicateurs de résultats qui ont trait à la gestion et aux opérations.

2. Le présent rapport a également été établi en application de la décision 2009/3 du Conseil d'administration dans laquelle le Conseil priait le PNUD et le FNUAP de : a) faire figurer dans leurs prochains rapports au Conseil économique et social une évaluation et une analyse plus qualitatives des résultats obtenus, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, ainsi que des enseignements tirés; b) faire en sorte que les prochains rapports soient établis en suivant les indications données par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/208 et comprennent des recommandations visant à améliorer la mise en œuvre de cette résolution. Le rapport décrit les consultations tenues entre le PNUD, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et rend compte dans toutes ses sections des mesures prises par le Programme et le Fonds, pour donner effet à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale.

## II. Financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement

3. En 2009, le montant des contributions aux ressources ordinaires du FNUAP a atteint 469,4 millions de dollars, montant qui n'a jamais été aussi élevé. Le Fonds a dépassé de 8,3 % l'objectif défini dans le plan stratégique de 433 millions de dollars. Toutefois, c'était un objectif prudent qui ne reflète pas nécessairement les besoins des programmes. Le FNUAP continue d'étendre sa base de donateurs et maintient un ratio favorable entre les contributions aux ressources ordinaires et les contributions aux autres ressources. En 2009, il a reçu des contributions de 161 gouvernements contre 176 en 2008. Les cinq principaux donateurs versant des contributions aux ressources ordinaires étaient les Pays-Bas, la Suède, la Norvège, les États-Unis d'Amérique et le Danemark. Environ 98 % du montant total des contributions provenaient de 21 donateurs principaux et environ 90 % des contributions aux ressources ordinaires sont des engagements en monnaie nationale lesquels sont sujets aux variations des taux de change.

4. Les autres ressources destinées à des fonds thématiques, projets, programmes ont augmenté régulièrement en valeur absolue. Au cours des dernières années, le rapport entre le cofinancement et les contributions aux ressources ordinaires se situait entre 35 % et 40 %. Le montant total des contributions au titre du

cofinancement en 2009 se chiffrait à 270,1 millions de dollars soit une diminution de 16,3 % par rapport à 2008 (322,7 millions de dollars).

5. Le montant total des contributions versées au PNUD et à ses fonds et programmes associés a atteint 5,34 milliards de dollars en 2009. Cette année-là, les contributions aux ressources ordinaires (de base) ont atteint 1,01 milliard de dollars en valeur nominale, soit une diminution de 8 % par rapport au montant de 1,10 milliard de dollars enregistré en 2008 et de 19 % au-dessous de l'objectif annuel de 2009 pour les ressources ordinaires fixé dans le plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2013 (DP/2007/43/Rev.1). Les contributions aux ressources ordinaires n'ont pas atteint le niveau de 2008 en raison de la diminution du montant en monnaie locale des contributions de certains pays donateurs et de taux de change moins favorables.

6. Selon certaines prévisions, les contributions aux ressources ordinaires demeureront inférieures à un milliard de dollars pour atteindre environ 960 millions de dollars en 2010, sous réserve des fluctuations des taux de change, augmentant encore l'écart entre les contributions effectives et les objectifs annuels fixés dans le plan stratégique du PNUD.

7. Le montant des contributions aux autres ressources versées au PNUD en 2009 est demeuré pratiquement inchangé, atteignant 4,13 milliards de dollars contre 4,16 milliards de dollars en 2008. Les contributions aux autres ressources versées par les donateurs bilatéraux se sont chiffrées à 1,56 milliard de dollars en 2009, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2008. Les autres ressources confiées au PNUD par des partenaires non bilatéraux et des fonds multilatéraux se sont chiffrées à 1,55 milliard de dollars, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2008. Les ressources versées au PNUD par les gouvernements des pays de programme et les partenaires locaux à l'appui de leur propre développement national sont passées à 0,72 milliard de dollars en 2009, soit une diminution de 25 % par rapport à 2008 et une réduction plus forte que prévu dans le plan stratégique.

8. Les autres ressources représentent un complément important de la base de ressources ordinaires (non affectées) du PNUD. Le rapport entre les contributions aux ressources ordinaires et les contributions aux autres ressources demeurait toutefois à environ 1:4 en 2009. Comme indiqué dans le cadre intégré d'allocation des ressources de son plan stratégique, le PNUD s'efforce d'établir un équilibre entre la part des ressources ordinaires et celle des autres ressources, et d'assurer une base de ressources ordinaires suffisante, stable et prévisible.

9. On notera que les fonds d'affectation spéciale multidonateurs assurent un financement souple, coordonné et prévisible aux organismes des Nations Unies en vue d'appuyer la mise en œuvre des activités prioritaires contrôlées et déterminées au niveau national. En transférant les contributions des donateurs par le biais d'un mécanisme commun, ces fonds facilitent et rationalisent les contributions des donateurs, coordonnent leurs rapports aux gouvernements nationaux et aux donateurs, réduisent les coûts de transaction et améliorent l'efficacité opérationnelle. En améliorant la coordination entre toutes les parties intéressées, ces fonds fournissent également un cadre pour la concertation sur les mesures à prendre et la coordination et l'harmonisation des programmes. Dans l'ensemble, ils sont devenus l'un des outils de financement importants dont dispose le système des Nations Unies afin d'aider à orienter les fonds vers une vision stratégique à l'appui de la réalisation des priorités et objectifs convenus aux niveaux national et mondial. En 2009, le

PNUD a reçu un montant de 1,2 milliard de dollars au titre des contributions de nouveaux donateurs au nom du système des Nations Unies. Cela porte le montant cumulatif des fonds déposés au 31 décembre 2009 à 4,2 milliards de dollars. Les fonds ont été versés par 54 donateurs et pays en développement, l'Espagne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Union européenne, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède représentant 89 % du total. À la fin de 2009, un montant de 3,1 milliards de dollars a été transféré à 42 organismes des Nations Unies participant à 32 fonds d'affectation spéciale multidonateurs et 20 programmes communs opérant dans 74 pays.

### **III. Contributions des activités opérationnelles des Nations Unies au renforcement des capacités nationales et à l'efficacité des activités de développement**

10. Le renforcement des capacités est une stratégie de base pour l'exécution des mandats du FNUAP et du PNUD et leurs activités connexes dans les principaux domaines de leurs plans stratégiques respectifs. Il est appliqué aux niveaux national, institutionnel et communautaire. Il s'agit d'un processus systémique, souvent complexe et rigoureux qui contribue à l'amélioration des résultats nationaux et institutionnels, même durant les périodes de transition ou de bouleversement. Il n'existe pas de solution type aux problèmes complexes des différents pays en matière de capacité; l'appui du PNUD et du FNUAP au renforcement des capacités est ainsi conçu de manière à répondre aux besoins et au contexte particuliers de chaque pays, de sa population et de ses institutions. Les initiatives sont souvent exécutées en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, des partenaires bilatéraux, la société civile et des partenaires du secteur privé, tirant profit des avantages comparatifs de chacun d'eux. Les initiatives en matière de renforcement des capacités visent à soutenir les réformes institutionnelles; une direction visionnaire, parallèlement à un engagement plus actif des parties intéressées et un appui à cette conception; l'accès à la connaissance et à l'apprentissage et leur application; ainsi que les mécanismes d'interface publique et de responsabilité garantissant la capacité de changement des institutions.

11. Il est essentiel de mesurer les résultats en ce qui concerne le renforcement des capacités. À cette fin, le PNUD, le FNUAP et leurs partenaires ont mis au point un cadre comportant deux aspects : les résultats (mesurés par le changement dans la capacité d'agir, de soutenir cette action au cours du temps et de gérer le changement); et les produits (produits ou services fournis résultant d'investissements dans les arrangements institutionnels, la direction, la connaissance et la responsabilité). Ce cadre aide le PNUD et le FNUAP à évaluer et communiquer les résultats des efforts de renforcement des capacités, facilitant la mesure de l'impact et de l'utilité des investissements.

#### **Initiatives prises aux niveaux mondial et national concernant les objectifs du Millénaire pour le développement**

12. Un cadre visant à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a été établi en 2010; il a pour but de dynamiser l'action collective des Nations Unies concernant certains objectifs du Millénaire dont la mise en œuvre a pris du retard dans certains pays. La programmation de cette

approche est essentielle, car de nombreux bureaux du PNUD et du FNUAP, ainsi que d'autres entités du système des Nations Unies, s'engagent dans de nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et cycles de programmation par pays.

13. Le PNUD a pu prendre des mesures concrètes afin de fournir une assistance à la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement tenue par l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session en 2010 et coopérer avec les parties prenantes aux niveaux mondial, régional, national et sous-national afin d'établir une série détaillée mais cohérente d'apports fondés sur des données concrètes dont il sera tenu compte dans les plans visant à accélérer la réalisation des OMD pour les années restant à courir jusqu'en 2015. Afin d'améliorer la planification fondée sur les OMD, le PNUD a soumis à la Réunion plénière de 2010 sur les OMD un rapport de synthèse établi à partir des rapports nationaux sur les OMD, ainsi qu'une évaluation internationale examinant les mesures qui devront être prises pour atteindre les objectifs du Millénaire d'ici à 2015. Le Programme a participé à l'élaboration de méthodes d'évaluation et de calcul des coûts qui ont contribué pour une très large part à l'intégration des OMD dans les processus de planification nationale. El Salvador, par exemple, a déterminé le coût de son plan en faveur de l'éducation pour 2021, identifiant les engagements nationaux et politiques requis. En collaboration avec le PNUD, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM), le pays a renforcé ses programmes et politiques d'alimentation scolaire, afin d'améliorer les taux de réussite des élèves.

14. Le PNUD et le FNUAP ont coopéré avec les gouvernements nationaux afin d'aider les institutions chef de file qui renforcent leurs capacités afin d'atteindre les OMD. En Sierra Leone, le PNUD a effectué un investissement à long terme visant à renforcer le système régissant la passation des marchés publics, qui a abouti à l'adoption d'une loi en la matière et à la mise en place de mécanismes de passation de marchés; de ce fait, le respect des procédures d'achat et le contrôle des résultats sont aujourd'hui la règle, malgré les changements intervenus dans la direction au niveau national.

### **Fonds d'affectation spéciale pour les objectifs du Millénaire pour le développement**

15. Un autre exemple de l'appui accru au renforcement des capacités interorganisations était évident en ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale pour le Millénaire. Quelques exemples de résultats ciblés en matière de renforcement des capacités interorganisations sont décrits ci-après :

a) En Namibie, l'appui du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF a incité les parlementaires à demander des comptes aux ministères responsables en ce qui concerne la mauvaise qualité des soins de santé maternelle, le faible niveau des allocations budgétaires consacrées à la santé, la pénurie de fournitures médicales dans les hôpitaux et la violence sexiste;

b) En Chine, le FNUAP, le PNUD et d'autres partenaires des Nations Unies ont mené une action commune dans les domaines de la culture et du développement, de la jeunesse, de l'emploi et des migrations. Le FNUAP a mobilisé des fonds supplémentaires pour renforcer les interventions au niveau communautaire dans les villages comprenant des minorités ethniques, dont les membres ont versé des contributions d'un montant correspondant. Dans le programme sur l'emploi, la

capacité des fonctionnaires et des membres de la société civile a sensibilisé l'opinion aux problèmes des migrants et à la nécessité de leur inclusion sociale;

c) En Guinée-Bissau, le PNUD, le FNUAP et leurs partenaires coopèrent avec les ministères, l'armée et la police afin de renforcer les capacités nationales de sorte qu'elles puissent intervenir plus efficacement face à la violence sexiste, y compris par le lancement d'une campagne de 16 jours centrée sur la violence à l'égard des femmes;

d) En Mauritanie, le PNUD, le FNUAP et les organismes partenaires soutiennent le renforcement des capacités des femmes dirigeantes en vue de la prévention des conflits au niveau provincial et effectuent une étude sur les préjugés sociaux, la discrimination et la citoyenneté, dont les conclusions serviront à mettre au point des outils éducationnels;

e) Au Timor-Leste, l'appui du PNUD et du FNUAP ont eu pour résultats l'approbation au niveau national et la promulgation d'une loi contre la violence au sein de la famille. La campagne nationale de sensibilisation au trafic d'êtres humains a entraîné une augmentation des cas signalés qui sont passés de 0 à 25 en six mois.

### **Stratégies et politiques nationales**

16. Le PNUD et le FNUAP coopèrent avec les gouvernements afin d'instaurer des partenariats aux niveaux national et local. Les bureaux de pays du Fonds ont signalé qu'un nombre accru de plans de développement nationaux, y compris les stratégies de réduction de la pauvreté, intégraient les nouvelles questions de population, comme l'urbanisation, l'environnement, le vieillissement et les migrations internes et transfrontières. L'émergence d'économies mondiales offrent des possibilités nouvelles pour la collaboration Sud-Sud et la coopération triangulaire en matière de renforcement des capacités, compte tenu de la faiblesse des systèmes de contrôle, du manque d'adhésion et de l'insuffisance des allocations de ressources (tant humaines que financières) pour la santé sexuelle et procréatrice. Tous ces aspects contribuent à aggraver les problèmes de moyens.

17. Le soutien du FNUAP a permis de renforcer les moyens des instituts nationaux de statistique et de les aider à planifier et à réaliser la série de recensements de la population et du logement de 2010 et à analyser et diffuser les données en matière de recensement et d'enquête. Sur le nombre total de pays qui prévoyaient d'organiser une série de recensements en 2010, 49 % ont achevé leurs travaux et 51 % doivent procéder à un recensement national d'ici à 2014. Le Fonds s'est également efforcé d'intégrer la coopération Sud-Sud dans ces efforts; c'est ainsi que les conseillers techniques principaux du Bureau du Directeur général de l'état civil indien ont donné des conseils aux Gouvernements du Nigéria, du Soudan, d'Afghanistan et du Timor-Leste.

18. Le FNUAP et le PNUD ont tous deux concentré leurs efforts sur le renforcement des capacités concernant le problème du VIH/sida. En Europe orientale, le programme Y-PEER financé par le Fonds est devenu un réseau international de jeunes couvrant l'Europe orientale, les États arabes, l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie, reliant plus de 7 000 jeunes pairs éducateurs par le biais d'informations, de formations, d'appuis et d'une vaste gamme de ressources électroniques. Le FNUAP a également fourni une assistance technique et financière

à la Coalition mondiale des jeunes contre le VIH/sida, afin de l'aider à renforcer sa capacité en tant que premier réseau international d'animateurs de groupes de jeunes. La Coalition comprend actuellement plus de 4 000 jeunes dirigeants et alliés adultes de plus de 150 pays.

19. Le Programme mondial du FNUAP pour la sécurité des approvisionnements en produits de santé procréative s'est efforcé de renforcer les capacités nationales en matière d'achats et de logistique concernant les contraceptifs, les préservatifs et les médicaments de base, y compris dans des contextes humanitaires. L'élément renforcement des capacités du Programme mondial a augmenté ses effectifs en matière de personnel national et local formé à la gestion des achats et de la logistique en 2010. Dans le domaine de la santé maternelle, l'action du FNUAP a permis d'aider les gouvernements à mettre en place une programmation fondée sur des éléments factuels, y compris la programmation relative à la planification familiale, et à créer des associations professionnelles de sages-femmes afin de développer les capacités de plaidoyer et de gestion.

20. Le renforcement du Programme en collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (UN-REDD) est d'une importance capitale pour le PNUD et ses partenaires. Ce programme est l'un des résultats issus de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique tenue à Copenhague. Comme les effets du changement climatique exacerbent la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes et sont accélérés par elles, les zones protégées sont largement reconnues comme constituant une pierre angulaire de la gestion de la biodiversité et du développement durable. Durant la période 2005-2010, les interventions ciblées renforçant les politiques, les institutions et les capacités des personnels, tout en mobilisant le financement nécessaire, ont permis de créer 128 zones nouvellement protégées couvrant 11,1 millions d'hectares. On prévoit de créer 197 zones protégées supplémentaires, d'une superficie de 4,2 millions d'hectares.

21. On peut trouver d'autres exemples à Manille, où les efforts visant à faciliter l'accès à l'eau potable ont été soutenus par le PNUD par le biais d'un partenariat communautaire public-privé en faveur des pauvres entre le service des eaux (privé), les petits prestataires informels de services d'eau et les autorités et communautés locales. En conséquence, l'accès durable à l'eau à un coût abordable a augmenté de plus de 400 % en un an. Ce modèle de partenariat est transposé à plus grande échelle dans d'autres zones périurbaines pauvres du grand Manille et il est procédé à des ajustements réglementaires afin de reproduire ce modèle dans d'autres secteurs de services. Le FNUAP a travaillé en étroite collaboration avec les instances parlementaires sur les questions de population en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et en Asie centrale. Des conférences mondiales de parlementaires ont été organisées afin de faire avancer les dialogues Sud-Sud et Nord-Sud. Le FNUAP a également encouragé la coopération avec les institutions régionales et les organisations non gouvernementales (ONG) internationales.

22. Les enseignements tirés des efforts complexes et vastes déployés par le PNUD et le FNUAP afin d'appuyer le renforcement des capacités en 2010 soulignent la nécessité d'associer toutes les parties concernées; de manifester une volonté politique profonde, de rechercher des solutions propres aux différents pays; de mettre en place des mécanismes de suivi efficaces; de mobiliser les communautés et



de fournir des instruments, des outils et des compétences innovants. Ces enseignements renforceront la pertinence des entreprises ultérieures.

### **Coopération Sud-Sud**

23. Les activités menées dans le cadre de la coopération Sud-Sud et appuyées par les bureaux de pays du PNUD et du FNUAP visent à faciliter les échanges de connaissances, à élaborer des projets régionaux et sous-régionaux, à renforcer les ressources humaines et les institutions, et à encourager la concertation sur les mesures à prendre. Elles couvrent les domaines de la gouvernance, de la population, de l'environnement et de l'énergie, de la promotion de l'égalité des sexes, de la prévention des catastrophes, de la gestion des crises et de l'administration publique.

24. Le FNUAP a achevé la révision de sa stratégie de coopération Sud-Sud de 1997 et y a incorporé les résultats d'une étude des programmes qu'il a exécutés aux niveaux mondial, régional et national, d'une consultation organisée sur le plan mondial avec les partenaires nationaux, régionaux et mondiaux, et d'un examen de la coopération Sud-Sud. La stratégie révisée est fondée sur la réorganisation des activités d'assistance technique et structurelle du FNUAP et l'expérience acquise dans le cadre des initiatives concernant la réforme de l'ONU.

25. Durant la période à l'examen, la convocation de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud a représenté un événement majeur pour le PNUD et le FNUAP. Dans le document final, il a été indiqué qu'il fallait revitaliser le système de développement des Nations Unies de manière à encourager la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Tout en saluant les initiatives prises par plusieurs organismes des Nations Unies tendant à établir de nouveaux services et programmes de travail afin d'encourager la coopération Sud-Sud, les États Membres ont demandé aux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies de coordonner leurs activités opérationnelles à l'appui de la coopération Sud-Sud, de renforcer la capacité des pays en développement d'exécuter des programmes de coopération pour leur développement et de se doter de centres d'excellence Sud-Sud ou de renforcer ceux qui existent déjà.

26. En réponse à cette demande, le FNUAP et le PNUD ont joué un rôle de premier plan dans la coopération Sud-Sud en tant que conseillers techniques et stratégiques, intermédiaires et facilitateurs, et bailleurs de fonds. Selon une enquête interne du FNUAP, entre janvier et avril 2010, plus de 200 initiatives Sud-Sud soutenues par le Fonds ont été mises en route, portant notamment sur les domaines suivants : traitement des fistules, gestion des recensements, enquêtes démographiques, prestation de services en matière de santé procréative, lutte contre l'infection à VIH chez les femmes, lutte contre la violence sexiste, utilisation de logiciels de bases de données, formation et sensibilisation aux questions de population et de développement, lutte contre les mutilations génitales féminines et prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. Quinze pour cent de ces initiatives ont été lancées à l'échelle mondiale et les autres aux niveaux régional et national.

27. En 2009, le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud a organisé sa troisième Expo mondiale Sud-Sud pour le développement pour permettre aux pays en développement, aux donateurs, aux organismes des Nations Unies, au secteur privé et aux organisations de la société civile d'échanger des solutions de développement des pays du Sud ayant trait au changement climatique et à l'environnement, à la

sécurité alimentaire, à la santé mondiale et au VIH/sida. Le Groupe spécial a également amélioré le Système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie et développé l'Académie mondiale de développement Sud-Sud.

28. Le FNUAP a renforcé sa participation aux mécanismes mondiaux et régionaux de coordination et est un membre actif de l'Équipe spéciale sur la coopération Sud-Sud créée en septembre 2009. Regroupant les pays partenaires (en particulier des pays à revenu intermédiaire), les donateurs, la société civile, les milieux universitaires et les organismes régionaux et multilatéraux, l'Équipe spéciale s'est donné pour tâche de réunir des données sur les effets de synergie entre les principes régissant l'efficacité de l'aide et la pratique de la coopération Sud-Sud, de les analyser et de les examiner. Le FNUAP coopère également avec d'autres organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) pour faire en sorte que la coopération Sud-Sud soit intégrée dans les activités de collaboration des Nations Unies. Le PNUD a achevé la mise en place d'un réseau mondial de praticiens de l'efficacité de l'aide qui soutient pleinement la coopération Sud-Sud à l'échelle mondiale.

### **Égalité des sexes et autonomisation des femmes**

29. Le PNUD et le FNUAP s'emploient à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans tous leurs domaines d'activité, conformément aux priorités énoncées dans leurs plans stratégiques respectifs.

### **Réduction de la pauvreté**

30. En 2009, plus de 69 bureaux de pays du PNUD ont aidé les partenaires nationaux à intégrer l'égalité des sexes dans leurs politiques de développement et leurs cadres budgétaires. Le Programme a élaboré des outils et des directives dans de nouveaux domaines d'activité comme la fiscalité, la prestation de soins non rémunérés et les programmes de garantie de l'emploi, qui sont utilisés pour appuyer les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en vue d'intégrer les questions relatives à l'égalité des sexes dans les politiques et plans nationaux. Dans le cadre de ses activités de communication sur la corrélation entre la mortalité maternelle, l'égalité des sexes et les droits de l'homme, le FNUAP a présenté un rapport détaillé sur la mortalité et la morbidité maternelles au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et a participé à un débat de haut niveau organisé sur ce thème par le Conseil des droits de l'homme au cours de sa quatorzième session.

31. Le PNUD a lancé un programme mondial de renforcement des capacités et de services consultatifs pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au moyen de politiques économiques et de stratégies de lutte contre la pauvreté plus équitables. Ainsi, en Égypte, les petites entreprises ont été encouragées à soutenir l'autonomisation des femmes sur le plan juridique et les droits liés au travail et à reconnaître les contributions des femmes sur le plan économique. Avec le soutien du PNUD et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) (devenu ONU-Femmes), sept pays d'Amérique latine se sont joints au réseau de coopération Sud-Sud et appliquent le sceau de l'égalité des sexes, processus de certification volontaire qui atteste qu'une entreprise privée promeut effectivement l'égalité des sexes sur le lieu de travail.

32. Le FNUAP est l'un des organisateurs de la Conférence sur le thème « Les femmes donnent la vie », une réunion regroupant des experts de la santé maternelle et procréative du monde entier, qui s'est tenue en juin 2010 et visait à promouvoir l'investissement dans les femmes et à réduire la mortalité maternelle. En 2010, le Fonds a organisé deux réunions d'experts sur la mortalité maternelle et les droits de l'homme pour appeler l'attention des organes conventionnels et des mécanismes régionaux s'occupant des droits de l'homme sur les problèmes liés à la promotion de ces droits. Il s'emploie actuellement à élaborer une stratégie globale relative aux peuples autochtones, qui accorde une importance particulière aux droits des femmes autochtones en ce qui concerne l'autonomisation, la préservation des traditions liées à l'accouchement et l'élimination de la violence sexiste.

### **Violence sexiste**

33. Le FNUAP et le PNUD continuent de traiter la question de la violence contre les femmes en soutenant les cinq objectifs de la campagne lancée par le Secrétaire général sur ce thème. Près d'un tiers des pays de programme du PNUD ont lancé des initiatives pour lutter contre ce type de violence. Il s'agit notamment de programmes communs de renforcement des législations en matière de violence sexiste et d'activités en coopération avec les institutions juridiques et judiciaires visant à améliorer la sécurité des femmes et à faire en sorte que les jugements rendus dans les affaires tiennent dûment compte des considérations de sexe. Comme les bureaux de pays du FNUAP l'ont signalé, les programmes de formation avant l'emploi et en cours d'emploi destinés aux prestataires de soins de santé sont beaucoup plus nombreux à inclure des éléments relatifs à la violence sexiste. Au Kirghizistan, en Jordanie et en Turquie, des programmes de lutte contre la violence à l'intention des forces de police ont pu être mis en œuvre dans le cadre de la coopération Sud-Sud et prévoient des échanges avec les forces de police d'autres pays. Le FNUAP a également encouragé l'établissement de plans et de systèmes permettant de surveiller la violence contre les femmes.

34. Avec l'aide du PNUD, la République bolivarienne du Venezuela a organisé une campagne sur la violence sexiste qui a abouti à l'élaboration d'une loi organique sur le droit des femmes à une vie sans violence, et à la mise en place de tribunaux spécialisés dans les affaires liées à la violence sexiste. En 2010, le FNUAP a aidé à l'élaboration de stratégies régionales de l'ONU visant à lutter contre la violence sexiste en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Afrique. Le programme commun FNUAP-UNICEF de lutte contre les mutilations génitales féminines a pour objet de renforcer l'action menée par les institutions nationales, les partenaires de développement et les organisations de la société civile dans 12 pays en vue d'accélérer l'abandon de cette pratique. Les activités d'éducation au niveau communautaire et les campagnes de mobilisation sociale menées dans le cadre de ce programme ont permis de créer une dynamique socioculturelle en faveur du rejet de cette pratique préjudiciable. On a ainsi pu observer au Sénégal, en Gambie, en Guinée, en Somalie et au Soudan un abandon important de la pratique des mutilations génitales féminines. L'Éthiopie a signalé que 4 000 filles n'avaient pas subi cette procédure dans la région Afar et que plus de 9 000 familles avaient abandonné cette pratique pour le plus grand bien de leurs filles en Égypte.

35. Le PNUD a axé son action sur le renforcement de la protection juridique des femmes et de leur accès à la justice, et sur la promotion des droits fonciers, patrimoniaux et successoraux dans le cadre des systèmes de justice informelle et

coutumière. En 2009-2010, le PNUD a aidé 59 assemblées législatives, commissions électorales, parlements nationaux et partis politiques à renforcer la participation des femmes à la vie politique. Le Burundi a ainsi étendu son système national de quota à l'échelle locale, portant le taux de participation des femmes de 12 % en 2005 à 34 % (sur près de 2 000 conseillers municipaux nouvellement élus). Après deux ans d'application à titre expérimental dans 17 pays, le PNUD a adopté le marqueur de l'égalité hommes-femmes, qui permettra à tous les partenaires d'évaluer plus précisément l'incidence des ressources allouées et des dépenses au titre des programmes sur le plan de l'égalité des sexes et d'aider à réduire les déficits de financement dans ce domaine.

### **VIH/sida**

36. En tant qu'organisme chef de file chargé de la problématique hommes-femmes et du VIH pour le Programme commun des Nations Unies sur le syndrome d'immunodéficience acquise et le virus d'immunodéficience humaine (ONUSIDA), le PNUD a continué de coopérer avec le système des Nations Unies afin d'intégrer les questions concernant les femmes dans les politiques et plans d'action nationaux de lutte contre le VIH/sida. En conséquence, dans six pays africains, des centaines d'aidantes ont calculé la valeur monétaire de leur travail, du temps et des ressources qu'elles consacrent à l'atténuation des effets de la pandémie du VIH/sida dans leur communauté; au Kenya, elles ont obtenu le droit de participer officiellement aux processus décisionnels au niveau national. Pour mobiliser les hommes et les garçons en faveur de l'égalité des sexes et les associer à la réduction de l'impact et de la propagation du VIH/sida, le FNUAP coopère avec des partenaires de la société civile, en l'occurrence avec l'alliance MenEngage, ainsi qu'avec les équipes conjointes des Nations Unies sur le VIH/sida, afin de promouvoir les activités de sensibilisation à l'échelle mondiale, de rassembler les pratiques et les modèles de programmes qui ont fait leurs preuves, d'organiser des consultations en vue d'élaborer et d'exécuter des plans d'action au niveau des pays, et de mettre en place des réseaux régionaux. Dans le cadre d'initiatives de gestion des connaissances interconfessionnelles, le FNUAP a organisé, en juin 2010, une consultation au cours de laquelle des représentants des milieux universitaires et d'organisations confessionnelles ont évalué la contribution aux questions de développement des femmes et des hommes qui sont croyants. Le PNUD s'occupe de la gestion des dons dans des situations complexes et à haut risque et coopère avec les intervenants nationaux et les autres organismes des Nations Unies pour améliorer notamment les prestations et les résultats en matière de santé. De 2003 à 2008, il a été l'organisme qui a reçu du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme le plus de fonds pour soutenir des programmes dans 34 pays. Le Programme a ainsi pu aider à informer plus de 20 millions de personnes sur la prévention du VIH, de la tuberculose et du paludisme. Dix pays sont à présent admis à recevoir directement des fonds du Fonds mondial. Le FNUAP a fourni des conseils pratiques sur la façon de renforcer les politiques et les programmes pour mettre en œuvre les deux premiers volets de la prévention primaire du VIH chez les filles et les femmes, ainsi que la prévention de grossesses non désirées chez les femmes vivant avec le VIH/sida.

### **Prévention des crises et relèvement**

37. Désigné comme chef de file pour la prévention des crises et le relèvement, le PNUD s'emploie, en coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, à constituer une équipe d'experts, conformément au paragraphe 8 de la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité sur la violence sexuelle et les conflits armés. Au niveau national, le Programme aide les pays à mettre en place des capacités juridiques et judiciaires, accordant une place importante à la sécurité des femmes et à leur accès à la justice.

38. Sur le plan mondial, en tant que membre de l'Équipe spéciale interorganisations sur les femmes, la paix et la sécurité, le PNUD a contribué à l'élaboration d'une série d'indicateurs mondiaux permettant de suivre l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. À l'appui de cette résolution, le FNUAP a aidé à l'organisation de manifestations mondiales marquant le dixième anniversaire de son adoption, au lancement d'une plate-forme en ligne pour la région Asie-Pacifique et à l'élaboration des indicateurs mondiaux permettant de suivre sa mise en œuvre. En Somalie, le PNUD a aidé à la mise en place d'un programme relatif à l'état de droit, qui visait à faire en sorte que 10 % environ des diplômés de l'académie de police soient des femmes. La première association de femmes juristes a également été établie, qui fournit une assistance juridique aux victimes de viol et de violence conjugale. Au Soudan, les ex-combattantes se sont vu offrir de nouvelles possibilités économiques et des services de conseils. Le FNUAP fournit un appui technique et financier et du matériel au Gouvernement fédéral pour cinq États du nord du pays. Au Darfour, il a formé, en coopération avec le Ministère de la santé, près de 400 prestataires de soins de santé (médecins, assistants sanitaires, infirmiers et sages-femmes) à la gestion clinique des victimes de viol. Équipés de trousse pour le traitement médical du viol, ces prestataires de soins travaillent dans des hôpitaux ou des dispensaires gérés par l'État et des organisations non gouvernementales dans l'ensemble du Darfour.

### **Environnement et développement durable**

39. En tant que partenaire de l'Alliance mondiale sur les femmes et le climat, le PNUD s'est employé, avec d'autres partenaires, à renforcer les moyens de plus de 500 représentants de l'État et de la société civile de toutes les régions, l'objectif étant d'examiner l'aspect du changement climatique relatif à la situation des femmes dans le cadre de l'élaboration de politiques mondiales, régionales et nationales. Grâce à ces initiatives et aux efforts de mobilisation entrepris à l'échelle mondiale, le principe d'égalité des sexes a été intégré dans le principal texte de négociation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le PNUD soutient également l'action menée par les pays pour intégrer l'égalité des sexes dans leurs politiques relatives au changement climatique et les mécanismes financiers internationaux.

### **ONU-Femmes**

40. En tant que membres d'un groupe interinstitutions des Nations Unies, le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont activement soutenu la création d'ONU-Femmes, nouvelle entité chargée de la question de l'égalité des sexes. Le Programme et le Fonds continueront à faciliter la transformation de quatre entités distinctes des Nations Unies en une entité unique. Ce regroupement devrait permettre de renforcer,

de coordonner et de cibler l'action menée par l'ensemble du système afin d'autonomiser les femmes et de parvenir à l'égalité des sexes.

### **Passage de la phase des secours à celle du développement**

41. Le FNUAP et le PNUD soulignent qu'il faut renforcer rapidement les liens entre les interventions humanitaires et les activités de relèvement rapide. Ils coopèrent très étroitement avec le HCDH pour promouvoir l'intégration des droits de l'homme dans les interventions humanitaires. Il est indispensable de consolider les liens institutionnels entre les mécanismes relatifs aux droits de l'homme et les intervenants humanitaires pour répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables dans les situations de crise et durant les phases de relèvement et de reconstruction.

42. Considérant que la distinction entre l'aide humanitaire et le développement est souvent artificielle dans les situations d'urgence qui se prolongent, le FNUAP et le PNUD fournissent un appui au-delà des interventions humanitaires, concentrant aussi leur action sur la vulnérabilité chronique, et s'emploient à lier les interventions d'urgence et leur financement aux programmes de transition et de développement. Le PNUD a aidé à effectuer une évaluation des besoins après les catastrophes qui ont frappé Haïti et la République de Moldova, et soutenu d'autres évaluations conjointes du même type au Chili et au Pakistan. Des directives ont été élaborées à cette fin en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et la Commission européenne. Des directives relatives à l'évaluation des besoins après un conflit et des instruments pour ce faire ont été mis au point et des activités de renforcement des capacités ont été organisées à l'intention d'un groupe de spécialistes expérimentés représentant différentes organisations, dont l'ONU, l'Union européenne et la Banque mondiale. Au lendemain du séisme qui a frappé Haïti en 2010, en coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, les conseillers techniques du FNUAP et des équipes d'étudiants ayant reçu une formation ont dirigé la collecte rapide de données en Haïti et en République dominicaine. La base de données ainsi constituée a été la principale source d'informations pour l'évaluation des besoins en Haïti au lendemain de la catastrophe. Le Fonds a contribué à ces évaluations selon des critères de sexe (en collaboration avec le PNUD et l'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes), ce qui a permis d'améliorer les échanges d'informations sur la problématique hommes-femmes au lendemain des catastrophes qui ont frappé Haïti et le Pakistan au cours de l'année. Le FNUAP et d'autres membres du Comité permanent interorganisations chargés de l'assistance humanitaire après une catastrophe ont également aidé à l'élaboration de l'outil d'apprentissage en ligne sur les sexospécificités lancé en 2010. Ce dispositif aide le personnel des Nations Unies et de l'extérieur à programmer les activités humanitaires et contribue à cerner les divers besoins et à offrir des possibilités égales aux populations sinistrées.

43. Les séismes et inondations qui ont récemment frappé Haïti, le Chili, la Chine et le Pakistan sont un rappel brutal de la nécessité impérieuse de réduire les risques de catastrophe. Le PNUD et le FNUAP soulignent que la croissance économique et la lutte contre la pauvreté ne pourront s'inscrire dans la durée et donner tous les résultats voulus que si la vulnérabilité et la gestion des risques sont prises en compte dans les programmes nationaux de développement à long terme. Ils ont aussi conscience du rôle crucial joué notamment par les nouvelles technologies de la communication dans les efforts visant à atteindre les populations touchées et à

répondre à leurs besoins. Après le séisme qui a frappé Haïti en janvier 2010, le FNUAP a dirigé la coordination des activités entreprises par les partenaires de développement pour lutter contre la violence sexiste. Grâce à un financement de la Fondation pour les Nations Unies, il a installé 200 lampes solaires dans plus de 20 camps afin de permettre à quelque 40 000 femmes et fillettes d'accéder aux installations des camps dans des conditions de sécurité.

44. En 2010, le PNUD a aidé les partenaires nationaux à élaborer et à appliquer des programmes détaillés de réduction des risques de catastrophe, en prenant en compte les cinq priorités du Cadre d'action de Hyogo. Ainsi, au Népal, le Gouvernement achève la mise au point de sa stratégie nationale de gestion des risques de catastrophe et de dispositions institutionnelles et législatives relatives à la réduction des risques. En Haïti, une première évaluation des besoins concernant les moyens de réduire les risques de catastrophe a permis d'élaborer un programme de préparation en prévision de la prochaine saison cyclonique. En Arménie, en Équateur, en Indonésie et au Mozambique, les évaluations détaillées des risques climatiques et de la gestion sectorielle de ces risques serviront de base aux programmes nationaux de gestion des risques climatiques. Aidés par le PNUD, 15 pays ont mis en place des programmes de prévention et de gestion de la violence ou des conflits violents. Au Ghana, le Conseil national pour la paix a aidé à faire cesser les violences entre les chefferies à Bawku. Au Kenya, la plate-forme Uwiano pour la paix, qui est soutenue par le PNUD, a réussi à prévenir les violences durant le référendum constitutionnel et à désamorcer plus de 100 situations susceptibles de dégénérer en affrontements violents.

45. En 2010, le PNUD a aidé 10 pays, qui en avaient fait la demande, à régler des litiges fonciers, des différends portant sur l'accès aux ressources naturelles et des questions relatives à la réforme de la gouvernance par la concertation et la recherche du consensus. Des cadres de dialogue crédibles entre les parties concernées – partis politiques, pouvoirs publics et société civile – ont été mis en place et seront maintenus en 2011. Au Nigéria, une coopérative de femmes soutenue par le PNUD a aidé les parties représentées au Conseil municipal d'Agila, dans l'État de Béhoué, à parvenir à un règlement de paix et à établir un plan de mise en œuvre.

46. En 2010, les partenaires nationaux et internationaux se sont employés à renforcer la sécurité des femmes et leur accès à la justice en mettant en place des mécanismes formels et informels d'aide juridique à l'intention des victimes de violence sexuelle et sexiste en Somalie. En Sierra Leone, plus de 500 victimes ont bénéficié de services d'appui juridique et 26 condamnations ont été prononcées. Le PNUD a fourni des services d'assistance juridique à 47 communautés dans 10 districts; 6 679 personnes en ont bénéficié et 917 affaires ont été portées devant des juridictions de recours. Le Programme a continué à aider à la prise en compte du principe d'égalité des sexes et de l'inclusion sociale dans les activités de consolidation de la paix au Népal. Les dirigeants des principaux partis politiques du pays ont conçu un mécanisme commun de renforcement des compétences et des capacités. Des femmes représentant le Gouvernement et la société civile ont été associées à ces efforts. Au Timor-Leste, les méthodes de règlement communautaires des litiges fonciers et des conflits liés à la réinstallation des personnes déplacées ont donné d'excellents résultats. Dans le cadre des activités plus vastes des Nations Unies en matière de renforcement de la paix, le PNUD et le Département des opérations de maintien de la paix ont lancé des programmes communs d'appui au renforcement de la légalité et de la sécurité en Haïti, au Sud-Soudan et en

République démocratique du Congo, et développé un programme similaire au Timor-Leste.

47. Le renforcement des capacités dans les pays sortant d'un conflit est un objectif prioritaire tant pour le PNUD que pour le FNUAP. Pour mettre en place des activités de renforcement des capacités en matière de consolidation de la paix, de relèvement économique et de règlement des conflits dans le nord de l'Ouganda, le Programme recourt à une analyse comparative des moyens de base des organes de l'administration locale dans trois districts de cette région. Ces activités pilotes ont été reproduites au Tchad et en République démocratique du Congo. Les modèles d'analyse par sexe que le FNUAP et le PNUD ont conçus dans le cadre du groupe de relèvement rapide ont été d'abord mis en application au Bangladesh et au Kenya en 2009 et ont abouti à l'intégration de données sexospécifiques dans les systèmes nationaux de statistique, la promotion des ONG féminines et l'établissement de profils nationaux. Il demeure cependant difficile d'amener les acteurs nationaux et internationaux à un consensus sur l'utilité d'associer les femmes au dialogue sur le relèvement. En coopération avec les partenaires du système des Nations Unies, le PNUD, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des activités de développement du PNUD notamment ont contribué au lancement d'une initiative visant à renforcer les capacités des bureaux des coordonnateurs résidents en matière de relèvement pour leur permettre d'améliorer la cohérence de l'action du système des Nations Unies en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Pakistan et au Népal.

#### **IV. Amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement**

##### **Cohérence, efficacité et pertinence**

48. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a mis au point une série de priorités stratégiques et un plan d'action pour 2010-2011 afin de donner suite à l'examen triennal complet des activités opérationnelles et à l'obligation pour l'ONU de soutenir énergiquement les efforts déployés par les pays pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus par la communauté internationale. Les priorités stratégiques sont centrées en priorité sur les actions menées par le Groupe aux niveaux mondial, régional et national, afin de faire en sorte que le système des Nations Unies fournisse un appui transformationnel aux gouvernements et autres partenaires nationaux. Elles prévoient que le Groupe aura un impact aux niveaux décisionnel, sectoriel et des programmes dans tous les pays et mettent l'accent sur l'appui aux efforts faits par les pays afin d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement convenus au niveau international, en particulier dans les pays qui ont pris le plus de retard. Ces mesures visent à optimiser l'efficacité opérationnelle et administrative en harmonisant les divers modes de fonctionnement et en utilisant les services communs de manière efficace. Le Groupe apporte son soutien aux pays pilotes participant à l'initiative « Unis dans l'action » jusqu'à l'achèvement de l'évaluation indépendante et encourage la pleine harmonisation des différents modes opératoires afin d'élaborer des modèles qui puissent être reproduits à l'échelle mondiale. Il



soutient également les pays qui ont choisi de poursuivre une approche mettant l'accent sur la cohérence.

49. L'action du FNUAP et du PNUD s'inscrit dans le cadre de l'effort élargi mené au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement afin d'appuyer les pays où des plans-cadres ont été lancés en 2010, demandant que ces plans soient de meilleure qualité, afin de servir d'outil de programmation stratégique pour la coordination des priorités nationales et les interventions de suivi. Les deux organismes travaillent également dans le cadre du Groupe pour fournir un appui et des orientations aux pays qui s'efforcent volontairement de renforcer la cohérence de leur action. Par le biais du cadre visant à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui en 2010 a été testé dans 10 pays, le PNUD aide à assurer un appui accru à la réalisation desdits objectifs, y compris par un soutien renforcé l'élaboration de plans-cadres de qualité. Il a donc modifié ses structures et directives de programmation afin de prendre en compte les nouveaux instruments d'application facultatifs, comme le plan d'action pour la mise en œuvre du PNUAD et le cadre budgétaire commun, afin de faire en sorte d'effectuer une projection détaillée et axée sur les résultats des besoins en matière de ressources financières, et d'identifier les déficits de financement pour toute la période du programme. Le PNUD et le FNUAP ont collaboré afin de répondre à la demande de l'Assemblée générale concernant la présentation par les gouvernements nationaux, à titre volontaire, d'un descriptif de programme commun de pays, afin de renforcer davantage la cohérence au niveau des pays.

50. En 2010, sept des huit pays pilotes participant à l'initiative « Unis dans l'action » ont entrepris une évaluation sous la direction des autorités nationales, dont les résultats ont été communiqués à la Conférence tripartite de haut niveau sur cette initiative, qui a eu lieu à Hanoi, en juin 2010. Les résultats ont souligné que, s'il n'existe pas de modèle unique, les principales conclusions font ressortir une concordance accrue avec les priorités nationales; une appropriation et une direction renforcées des programmes par les autorités nationales; un accès plus facile par les gouvernements nationaux aux divers mandats, compétences et ressources du système des Nations Unies pour le développement; une réduction des fragmentations et des doubles emplois; et une application plus large du principe de responsabilité en matière de résultats. Conformément à la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence à l'échelle du système, on notera que les mesures requises sont prises afin d'achever l'évaluation indépendante de l'initiative « Unis dans l'action » d'ici au milieu de 2011.

51. Le PNUD et le FNUAP continueront de soutenir la mise en œuvre des priorités stratégiques du Groupe des Nations Unies pour le développement, par le biais de son nouveau réseau sur les questions de programmation et de ses structures régionales. Un aspect important de ces efforts est l'élaboration de directives globales sur les futurs descriptifs de programmes communs de pays, compte tenu de l'expérience de la Tanzanie. Les deux entités fourniront un appui aux équipes de pays des Nations Unies dans les pays dont les gouvernements nationaux ont demandé une efficacité, une efficacité et une cohérence accrues, comme envisagé dans l'examen triennal complet des activités opérationnelles, y compris par l'harmonisation des cycles budgétaires des Nations Unies et des gouvernements, comme c'est le cas en Tanzanie.

52. Le FNUAP a coprésidé avec l'UNICEF l'Équipe spéciale de gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement axée sur les résultats qui a mis au point le prototype concernant l'établissement de rapports sur les résultats des plans-cadres à l'intention des pays d'accueil. Les deux organismes contribuent à l'élaboration d'un manuel du Groupe sur la gestion axée sur les résultats, qui vise à renforcer l'harmonisation des approches en la matière au sein du système des Nations Unies pour le développement. Le FNUAP a également présidé le groupe de travail sur le fonctionnement des bureaux de pays du Groupe et présidait son groupe consultatif en 2010. Le Groupe examinera, en 2010-2011, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du système de gestion et de responsabilité des systèmes des Nations Unies pour le développement et des coordonnateurs résidents, y compris le « cloisonnement des fonctions » pour le système des coordonnateurs résidents. L'examen sera centré sur la responsabilité des résultats.

### **Dimensions régionales**

53. La création récente de bureaux régionaux du FNUAP a amélioré l'efficacité des opérations sur le terrain et offert des possibilités plus larges de collaboration entre l'ONU et d'autres partenaires de développement, des gouvernements nationaux, des organisations régionales et des ONG nationales, régionales et mondiales. Elle a aussi facilité la coopération Sud-Sud par le recours à des compétences dans les centres d'excellence locaux. Le PNUD a affecté des directeurs adjoints régionaux dans les centres de services régionaux, afin d'assurer un impact analogue. Ces centres fournissent un soutien en matière de prise de décisions, de techniques de gestion et de coordination, en ce qui concerne en particulier les priorités mondiales du Groupe des Nations Unies pour le développement, comme l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau des pays, une réorientation plus marquée vers l'appui aux interventions en amont et la promotion de la coopération Sud-Sud. Dans la région des États arabes, par exemple, ces priorités comprennent un positionnement stratégique dans les pays à revenu intermédiaire, le couple changement climatique-sécurité alimentaire, et l'examen des questions interdépendantes de la jeunesse, de l'égalité des sexes et d'un travail décent.

54. Le FNUAP et le PNUD contribuent à améliorer le fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement par le biais de leur participation aux activités des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement, présidées par le Programme. L'objectif principal de ces équipes régionales consiste à assurer une direction stratégique. Dans le cadre de leurs fonctions révisées, ces équipes évaluent les résultats des coordonnateurs résidents et des autres membres des équipes de pays des Nations Unies et assurent une supervision et une assurance qualité rigoureuses des processus de programmation commune des organismes des Nations Unies au niveau des pays, en particulier pour les bilans communs de pays et les plans-cadres. Les priorités fixées pour 2010 étaient les suivantes : fourniture de directives stratégiques aux pays en crise; établissement d'un document d'orientation détaillé sur la protection sociale; directives concernant l'examen du changement climatique dans le contexte des bilans communs de pays et des plans-cadres; soutien conjoint à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et élaboration d'approches à l'échelle du système des Nations Unies en ce qui concerne les rapports avec les pays à revenu intermédiaire.

55. Un résultat majeur obtenu en 2010 par les équipes régionales du Groupe, en partenariat avec les mécanismes de coordination régionaux, a été la publication de rapports régionaux communs sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Ces rapports ont été établis à temps pour l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social tenu en juillet 2010 et la Réunion plénière sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue par l'Assemblée générale en septembre 2010. Se fondant sur les informations propres aux divers pays et les apports issus des consultations régionales, les conclusions des rapports ont aidé à élaborer des stratégies communes afin de réduire les écarts de développement. Par exemple, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a lancé en septembre 2010 une initiative conjointe en vue de réduire la mortalité maternelle. Dans la région arabe, l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement, en partenariat avec le mécanisme de coordination régional, a souscrit à un plan de travail biennal commun. Ce plan comprend les rapports régionaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement et met l'accent sur les priorités communes concernant la jeunesse, la sécurité alimentaire et le changement climatique.

56. Dans la sous-région du Pacifique, le PNUD et le FNUAP, en collaboration avec l'UNICEF, ont mis en place un réseau de bureaux communs dans huit petits États insulaires du Pacifique. Ces bureaux non seulement servent de point d'accès aux compétences et à l'aide au développement fournies par le système des Nations Unies mais aussi facilitent la coopération Sud-Sud et l'échange de connaissances entre les petits États insulaires en développement sur les besoins de développement les plus urgents. La création de ces bureaux encourage les organismes des Nations Unies à mettre en place une programmation commune et contribue à une réduction des coûts de transaction pour les gouvernements nationaux. Le PNUD a lié la coopération Sud-Sud entre les petits États insulaires du Pacifique et des Caraïbes en matière d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques de catastrophe aux activités conjointes du Bureau des politiques de développement et du Bureau de la prévention des crises et du relèvement. Le système des Nations Unies a de ce fait davantage centré ses activités sur les pays, afin de répondre aux besoins de développement des petits États insulaires en développement du Pacifique. En 2010, au Vanuatu, l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Asie et le Pacifique a tenu sa première réunion dans la sous-région du Pacifique, laquelle a contribué à renforcer les liens entre les activités au niveau régional et au niveau des pays menées par le système des Nations Unies et démontré la détermination du Groupe à prendre en compte les priorités de développement des petits États insulaires en développement du Pacifique.

### **Coûts de transaction et efficacité**

57. Par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Comité de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat sur la gestion, le PNUD et le FNUAP ont continué d'encourager l'harmonisation des modes de fonctionnement dans un certain nombre de domaines :

a) **Achats.** Le Comité de haut niveau a engagé la procédure d'achat et le processus d'harmonisation des modes d'opération à l'appui des opérations sur le terrain, et s'efforce d'élaborer les directives sur les achats harmonisés au niveau des pays. Ces directives ont été approuvées par le Groupe des Nations Unies pour le développement à la fin de 2009;

b) **Finances et budget.** Le Comité de haut niveau a approuvé un cadre pour l'établissement de rapports entre les organismes, fondé sur des codes de dépense harmonisés et une présentation commune des rapports. Ce cadre, mis au point par le Réseau Finances et budget du Conseil des chefs de secrétariat, s'inspire d'un système analogue d'établissement de rapports concernant le fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Le Réseau a également commencé ses travaux sur l'établissement de services de trésorerie communs et la création d'une base de données financières à l'échelle du système des Nations Unies qui intégrera les bases de données des organismes, éliminera les chevauchements dans la collecte de données et aidera plus efficacement à répondre aux critères du système des Nations Unies en matière de rapports financiers. En octobre 2010, le Groupe des Nations Unies pour le développement a approuvé la nouvelle note d'orientation sur « un cadre budgétaire unique » qui doit aider les organismes des Nations Unies à renforcer la mobilisation et la gestion de ressources à l'appui des objectifs des plans-cadres. Le Groupe a également approuvé les directives communes sur l'établissement de fonds d'affectation spéciale multidonateurs et la directive sur la participation des Nations Unies à des fonds communs pour un appui budgétaire sectoriel;

c) **Technologies de l'information et de la communication (TIC).** Les organismes des Nations Unies ont continué à utiliser le *Répertoire commun des Nations Unies*, solution mise au point sous la direction du PNUD pour assurer un accès sûr et global aux informations de base des bureaux et du personnel des Nations Unies. En 2010, 10 organismes participaient au *Répertoire*. Au début de 2010, le Groupe des Nations Unies pour le développement a approuvé une nouvelle directive (« Unis dans l'action sur les TIC ») au niveau des pays. Ces directives comprennent des recommandations en vue d'évaluer, de planifier, d'exécuter des projets d'infrastructure communs en matière de TIC au niveau des pays et sont appliquées avec succès par les équipes de pays des Nations Unies. Le Réseau Technologies de l'information et de la communication du Comité de haut niveau sur la gestion a commencé ses travaux sur deux projets d'harmonisation : le projet d'évaluation du coût des TIC visant à mettre au point un mécanisme commun pour le calcul des coûts des composantes des TIC en matière de communication, de soutien technique et d'infrastructure; et le projet sur la communication de données qui doit se concentrer sur la connectivité du réseau à long distance (WAN) au niveau des pays, l'achat en commun de services de réseau à l'échelle mondiale et les pratiques et protocoles standard.

58. Dans le cadre de l'effort visant à améliorer la cohérence des activités des Nations Unies sur le terrain, une mission conjointe de haut niveau du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Comité de haut niveau sur la gestion a eu lieu de mars à juillet 2010, afin d'identifier les domaines critiques où une harmonisation plus poussée des modes d'opération était essentielle pour améliorer l'efficacité opérationnelle du système des Nations Unies sur le terrain. La mission, qui s'est rendue en Albanie, au Malawi, au Mozambique et au Viet Nam, a été lancée par les Présidents du Groupe et du Comité de haut niveau. Le plan d'application de ses recommandations a été approuvé à une réunion conjointe du Groupe et du Comité, tenue en septembre 2010.

59. Les problèmes suscités par l'harmonisation des règles, règlements et politiques des organes et organismes des Nations Unies rendent difficile l'organisation d'activités véritablement conjointes. Cela dit, il existe toujours une forte incitation à

mettre au point des solutions innovantes, comme cela a été fait au Honduras et en Équateur, où le FNUAP, le PNUD et d'autres organismes partenaires des Nations Unies ont élaboré en commun une méthode pour des secteurs d'intervention ciblés, comme dans certaines municipalités, dans le cadre des programmes financés dans le contexte de la campagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Au Liban, le FNUAP et le PNUD collaborent à la mise en place d'un programme de prévention des conflits financé dans le cadre de l'effort lié aux objectifs du Millénaire pour le développement. Un bureau conjoint a été établi à Tripoli, de même qu'un budget commun, qui prévoit le partage des frais de coordination, de contrôle et d'évaluation, de communication et des activités de mobilisation.

60. Dans le cadre de l'effort élargi mené par le système des Nations Unies afin d'harmoniser les politiques, procédures et modes de fonctionnement, le PNUD et le FNUAP continuent de s'efforcer d'améliorer leur efficacité et de réduire les coûts de transaction. En 2009, le FNUAP a commencé à modifier certains modes d'opération et à rationaliser et simplifier les instruments de planification, de contrôle et d'établissement de rapports pour les bureaux de pays. Compte tenu du volume croissant et de la complexité des transactions et des capacités limitées des bureaux de pays, ces initiatives devraient faciliter le traitement des opérations et améliorer l'efficacité globale de celles du FNUAP. Afin de réduire au minimum les coûts de transaction, le FNUAP et le PNUD poursuivent leurs efforts afin d'identifier les services communs qui pourraient être fournis conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, tant au niveau des pays qu'au siège. Enfin, le Fonds a dirigé les activités du Groupe des Nations Unies pour le développement sur la définition, l'identification et le calcul des coûts de transaction dans le contexte des pays pilotes participant à l'initiative « Unis dans l'action ».

### **Capacité du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays**

61. Le Réseau Ressources humaines du Comité de haut niveau sur la gestion a lancé une analyse comparative des politiques et pratiques des organismes des Nations Unies concernant les arrangements contractuels applicables aux fonctionnaires et aux non-fonctionnaires, le recrutement, l'évaluation du comportement professionnel et la classification des emplois. L'analyse a pour objet d'élaborer des options précises pour l'harmonisation interorganisations dans ces domaines, répondant ainsi aux préoccupations exprimées par les pays pilotes participant à l'initiative « Unis dans l'action », ceux qui prennent des mesures de leur propre initiative et d'autres équipes de pays des Nations Unies recherchant des moyens d'améliorer la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Les recommandations finales du Réseau Ressources humaines seront examinées par le Comité de haut niveau au début de 2011. Le Comité concentre son attention sur l'harmonisation des avantages, prestations et assurance relatifs à un accident lié au service, et en cas de maladie, de décès ou d'invalidité pour les personnels recrutés sur les plans international, national et local, et les personnels n'ayant pas la qualité de fonctionnaire recrutés sur les plans international et local. En septembre 2010, le Comité a approuvé une série de recommandations initiales visant à améliorer ces avantages et prestations.

62. Afin d'assurer l'exécution efficace des programmes, le PNUD et le FNUAP ont poursuivi leurs efforts pour assurer dans les délais requis un recrutement axé sur

les compétences. À cette fin, le processus de sélection du Fonds a été simplifié par l'introduction d'un module de recrutement et l'adoption de mesures visant à éliminer les retards évitables. Le FNUAP a intégré ses divers fichiers régionaux afin de faciliter l'accès à des informations de qualité sur les consultants faisant l'objet d'une évaluation.

63. Afin d'améliorer les capacités professionnelles, le FNUAP modifie son programme d'initiation et d'orientation à l'intention du personnel et met au point un nouveau dispositif pour ses programmes d'apprentissage en liaison avec son cadre de compétences. L'accent est mis sur le perfectionnement des compétences en matière de planification et de gestion des programmes axés sur les résultats et sur la détermination de profils efficaces en matière de gestion et de direction. Un catalogue d'apprentissage a été publié à l'intention de tous les fonctionnaires et une nouvelle approche a été mise au point afin de mieux orienter et d'aider le personnel dans l'élaboration de plans de perfectionnement. Une grande importance est également attribuée à l'organisation de communautés de pratique. Enfin, le PNUD et le FNUAP encouragent la reconnaissance de la fonction de coordonnateur résident comme élément possible de parcours professionnel pour leurs personnels. Les deux entités participent activement à diverses instances du Groupe des Nations Unies pour le développement et interorganisations sur la gestion des compétences des coordinateurs résidents.

64. Le PNUD et le FNUAP s'efforcent d'améliorer les connaissances et les capacités de fond et opérationnelles de leurs bureaux de pays, afin de participer à l'élaboration et à l'exécution des plans-cadres. Les enseignements tirés du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement montrent qu'il ne faudrait pas sous-estimer le financement des capacités du Bureau du coordonnateur résident des Nations Unies, en particulier lorsque plusieurs programmes communs sont mis en œuvre et que le contrôle des résultats et l'établissement de rapports en commun à ce sujet sont améliorés. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont financé l'appui du Bureau du coordonnateur résident dans 14 pays et 9 pays cibles utilisent des fonds supplémentaires pour financer le contrôle et l'évaluation, les communications et l'appui à la mobilisation dans les bureaux des coordonnateurs résidents. De nombreux programmes communs ont consacré des ressources budgétaires afin d'aider le Bureau du coordonnateur résident à assumer ses responsabilités de manière plus rigoureuse en matière de contrôle et d'évaluation des résultats et de rapports à ce sujet.

### **Évaluation des activités opérationnelles pour le développement**

65. Durant la période 2009-2010 à l'examen, le Bureau de l'évaluation du PNUD a mis l'accent sur la portée plus large et la rigueur méthodologique accrue des évaluations indépendantes. Le nombre d'évaluations des résultats de développement par le Programme est passé de 4 en 2007 à 14 en 2009. Entre 2009 et 2010, des évaluations ont été effectuées au Burkina Faso, au Cambodge, au Chili, en Chine, en Géorgie, au Guyana, en Indonésie, dans la Jamahiriya arabe libyenne, aux Maldives, en Ouganda, au Pérou, aux Seychelles, en Turquie et en Zambie. En 2010, le FNUAP a également commencé à améliorer sa fonction d'évaluation, conformément à sa nouvelle politique en la matière approuvée en juin 2009. L'évaluation représente une haute priorité pour l'organisation et le Fonds a pris des mesures afin d'élargir le champ des évaluations, d'améliorer leur qualité et d'étendre l'utilisation de leurs conclusions. Il a encouragé la réalisation d'évaluations de programmes de

pays communes, en particulier avec les partenaires nationaux et les organismes des Nations Unies, et a réservé des fonds afin de soutenir la capacité d'évaluation des pays participant aux plans-cadres pour l'aide au développement.

66. Le PNUD accorde une grande importance à la collaboration avec les gouvernements nationaux et au recours aux compétences nationales pour évaluer les résultats des activités de développement. Son Bureau de l'évaluation, en coopération avec l'Observatoire national marocain pour le développement humain, a organisé une conférence internationale sur la capacité d'évaluation, afin d'examiner les problèmes auxquels sont confrontés les pays dans ce domaine. Le document issu de cette réunion a préparé le terrain pour des initiatives à long terme visant à renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation des politiques publiques dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

67. Le FNUAP a également centré son action sur le renforcement de la fonction d'évaluation aux niveaux national et régional, et recruté du personnel supplémentaire en matière de suivi et d'évaluation. Sur les 122 bureaux de pays du Fonds, 54 disposent maintenant de spécialistes du suivi et de l'évaluation et chacun des cinq bureaux régionaux a un conseiller pour l'évaluation. Les directives publiées récemment à ce sujet ont été appliquées dans le cadre d'initiatives régionales de renforcement des capacités au titre d'un cadre de gestion global axée sur les résultats.

68. Le Bureau de l'évaluation du PNUD a accueilli le secrétariat du Groupe de l'évaluation des Nations Unies qui est géré par le Directeur adjoint du Bureau de l'évaluation, en sa qualité de Coordonnateur exécutif du Groupe. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du Programme a été réélu Président du Groupe de l'évaluation, dont le programme pour 2009 a été mis en œuvre par sept équipes spéciales, aux travaux desquelles le PNUD a activement participé. Le Groupe fournit des conseils en matière d'assurance qualité à toutes les évaluations nationales dans les pays participant à l'initiative « Unis dans l'action ».

## V. Suivi

69. Le PNUD et le FNUAP appliquent le mandat de l'examen triennal complet figurant dans les domaines clefs de leurs plans stratégiques pour la période 2008-2013. Les deux entités accordent une grande importance à l'appropriation nationale et au renforcement des capacités par les pays, tout en suivant l'appui au renforcement des capacités par une série de produits dans leurs plans stratégiques et indicateurs respectifs en ce qui concerne leurs cadres de résultats en matière de gestion et de développement. Les recommandations figurant dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale guident également les organismes des Nations Unies au sujet de la réforme de l'ONU, laquelle constitue une priorité pour le PNUD, le FNUAP et les organisations apparentées.

70. En plus du présent rapport commun soumis au Conseil économique et social, le FNUAP et le PNUD font rapport chaque année au Conseil d'administration sur les progrès réalisés relativement aux indicateurs dans leurs cadres de résultats en matière de développement et de gestion. Les rapports les plus récents pour 2010, figurant dans les documents DP/2010/17 et DP/FPA/2010/17 (Part I), contiennent des informations sur les indicateurs liés aux contributions apportées dans les

domaines clefs de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale et peuvent être lus en conjonction avec le présent rapport.

## **VI. Recommandation**

71. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre acte du présent rapport et le transmettre au Conseil économique et social, accompagné des observations et recommandations formulées par les délégations.

---